

SECOND RAPPORT ANNUEL

DE

L'INSPECTEUR DES PENITENCIERS

RE LA

PUISSANCE DU CANADA,

POUR L'ANNÉE 1876.

A l'honorable EDWARD BLAKE, C. R., *Ministre de la Justice* :

MONSIEUR,— Conformément à l'acte des pénitenciers j'ai l'honneur de vous présenter mon second rapport annuel sur les pénitenciers de la Puissance et sur l'asile des détenus aliénés de Rockwood, et de transmettre les relevés statistiques exigés tel que donnés par les officiers des différentes institutions qui sont sous mon contrôle.

L'allusion que je faisais, l'année dernière, à la large part d'attention que vous avez donnée aux divers pénitenciers et de l'asile Rockwood, même lorsque des questions d'une haute importance appelaient votre attention, est aussi à propos aujourd'hui que l'année dernière. Toutes les fois qu'il a fallu vous soumettre une question à étudier ou à résoudre, je n'ai trouvé aucune difficulté sur la voie ; vous étiez toujours disponible. Ainsi vous avez disposé d'un grand nombre d'anciennes affaires qui traînaient depuis quelques années, et dont l'examen et la considération exigeaient du temps et de la patience. Conséquemment il y a à peine des affaires anciennes qui attendent une solution.

Il est très important pour le bon fonctionnement du système et satisfaisant pour tous les intéressés, que les affaires de chaque institution soient réglées au premier moment après que le département en a pris connaissance. Quant à vous, Monsieur, vous n'avez renvoyé à demain rien de ce qui pouvait se faire aujourd'hui au sujet des pénitenciers et de l'asile. Cette promptitude caractéristique de la part de l'autorité suprême de tous les pénitenciers et de leurs officiers a eu un effet bienfaisant. Le bon exemple, permettez-moi de le dire, a stimulé et encouragé ceux qui ont subi son influence dans les institutions sous ma direction.

Outre les comptes généraux et contingents, qui ont toujours été fournis au département pour audition et paiement, chaque mois, les rapports, que j'ai mentionnés, l'année dernière, ont été envoyés, depuis mars-dernier, par tous les pénitenciers régulièrement avec les comptes. Ces rapports comprennent les listes des noms des prisonniers reçus et renvoyés, un état des mouvements des prisonniers. l'état des travaux accomplis et de leur valeur, la quantité de marchandises reçues dans le magasin et sorties, l'état des rations quotidiennes dans la salle à manger, et les montants du revenu et des dépenses. Ces rapports sont très utiles et fournissent au département beaucoup de renseignements qu'il fallait jusqu'ici demander aux préfets des divers pénitenciers.

On réunit toutes les statistiques qui pourraient servir de base de renvoi ou comparaison sur des affaires financières ou autrement.